



© Olivier Lemagner

## CHANTAL MARCEL

Représentante de FARE Sud

### Pouvez-vous nous présenter en quelques mots votre association ?

**Chantal Marcel :** FARE Sud – Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement – regroupe des luttes d'associations dans notre région. Elle existe depuis plus de vingt ans et son agrément par l'Etat vient d'être renouvelé. Parmi ses membres il y a des citoyens *lambda* comme moi mais aussi des élus locaux, des techniciens, des chercheurs, des juristes, des consultants, bien sûr tous bénévoles. Cela nous donne une solide expertise interne et nous permet de faire un travail rigoureux et fiable. Notre ligne de conduite a toujours été la même : soutenir les luttes sur le terrain de façon constructive en privilégiant le débat public. Mais nous n'hésitons pas à contester devant les tribunaux des décisions qui ne respectent pas le principe de précaution, nuisent à l'environnement ou à la santé publique. La lutte que nous menons actuellement avec le Comité Santé Littoral Sud à Marseille en est emblématique : nous réclamons des études complètes des sols gravement pollués par deux siècles d'industrie sur le site de Legré Mante, à la Madrague de Montredon et une étude d'impact sur la santé des riverains.

### Y-a-t-il une spécificité du nucléaire par rapport aux autres activités industrielles sur lesquelles votre association est mobilisée ?

**Chantal Marcel :** l'activité industrielle existe depuis deux siècles et a laissé des sols pollués au plomb, à l'arsenic, au cadmium, au mercure etc. L'activité nucléaire est certes plus récente, apparemment plus transparente actuellement avec davantage d'informations en direction de la population, ce qui a été acquis de haute lutte

notamment après les essais nucléaires et Tchernobyl et grâce au travail de citoyens bénévoles. Il faut dire que la radioactivité fait peur, est encore taboue, même si la pollution chimique est tout aussi redoutable. Cette transparence a cependant ses limites, que ce soit en ce qui concerne la pollution des sols des friches industrielles ou des sites nucléaires anciens. Lorsque des intérêts économiques sont en jeu – comme la dépollution de ces sites à des fins d'urbanisation –, la santé de la population n'est pas prioritaire. Si c'était le cas il y aurait des expertises indépendantes exhaustives dont on tiendrait compte et des études d'impact systématiques sur la santé des riverains. La CLI de Cadarache a pu réaliser ces dernières années une étude remarquable sur l'impact radiologique du Centre sur la Durance. Le financement des CLI par la taxe sur les installations nucléaires – prévu par la loi Transparence et Sécurité Nucléaire de 2006 – pourrait leur permettre d'en réaliser plus. Hélas, neuf ans après, ce financement n'est toujours pas mis en place...

### Quel est votre avis sur l'information du public concernant le site nucléaire de Cadarache ?

**Chantal Marcel :** En tout cas, la CLI fait tout ce qu'elle peut pour informer, par le CLIC info, le site Internet ou les réunions publiques qu'elle organise. Malgré tout cela, il faut reconnaître que le public connaît mal la CLI. Il faut trouver sans doute d'autres formes d'action. Je pense notamment qu'on ne s'est pas suffisamment intéressé aux jeunes. En tant qu'ancienne enseignante, je crois beaucoup aux interventions auprès des publics scolaires, bien sûr avec le concours des enseignants. Sensibiliser les jeunes aux enjeux techniques et scientifiques du nucléaire est important, mais les

sensibiliser aux enjeux sociétaux de vigilance citoyenne, me paraît plus essentiel encore. Leur montrer concrètement, par des exemples précis, comment la CLI travaille et exerce ainsi les droits reconnus par la loi en matière environnementale. Cela fait pleinement partie de l'éducation à la citoyenneté, pour les préparer à être des adultes responsables et pleinement engagés dans la société.

### Que retenir de votre participation à la CLI ?

**Chantal Marcel :** Ce qui me frappe, c'est la part de l'humain dans le nucléaire. Or ce qui est humain n'est pas infaillible. Je vous en donne un exemple concret : nous examinons à la CLI tous les événements significatifs déclarés par le CEA à l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Beaucoup d'entre eux concernent des contrôles et essais périodiques – extrêmement nombreux –, dont certains sont oubliés. Cela nous est souvent présenté comme marginal et sans conséquence pour la sûreté. Mais s'agissant du système de contrôle, de telles défaillances me paraissent plutôt inquiétantes. La place, dans ces écarts ou anomalies, de ce qu'on appelle dans le jargon administratif les « facteurs organisationnels et humains » est considérable. De même, on observe un développement important de la sous-traitance pour des préoccupations strictement économiques. Mais on aurait plus confiance dans la sûreté du nucléaire avec un personnel permanent et suffisamment nombreux. On ne doit pas lésiner là-dessus. Sur tous les sujets examinés par la CLI, je peux témoigner qu'on ne peut pas nous accuser de complaisance vis-à-vis des exploitants nucléaires et des pouvoirs publics. Nous savons être suffisamment opiniâtres pour obtenir des réponses à toutes nos questions et demandes. C'est aussi comme cela qu'on fait progresser la connaissance et la transparence.